

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)**

Séance plénière du mardi 7 février 2023

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Thierry BEDOSSA, Delphine DENAIS LALIEVE, Carine DIVER, Anne-Claire GAGNON, Benoît HAELEWYN, Patrick HARDY, Christophe MARIE, Françoise MEDALE, Edelgard MOTSCHWILLER, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Samuel VIDAL, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Fanny MAGISSON (Ministère des Armées), Sandryne BRUYAS (MASA/DGAL), Laurent PINON (Ministère de la recherche),

Membres excusés : Cédric SUEUR, Léa TERRAUBE (MTE/DGALN), Denis LEROUX (Ministère des Armées), Tiffany BOYER (MASA/DGAL),

Secrétariat : Christophe JOUBERT (Ministère de la recherche), Valérie GOMEZ

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Validation du relevé de décisions de la séance du 7 décembre 2022
3. Groupe de travail « Chirurgie » (dernier item)
4. Groupe de travail « Médicaments » (présentation des 5 substances)
5. Point d'actualité (Travaux pratiques sur animaux : enjeux, piste de réflexion, discussion...)
6. Point d'actualité sur le glossaire
7. Groupe de travail sur le bilan annuel des CEEA
8. Points divers :
 - Nage forcée
 - Question de la participation au Groupe de travail « Formation » (demande de Pierre MORMEDE)
 - Rappel des bonnes pratiques sur les procédures « sans réveil »

Le président ouvre la séance à 13h10 en mode visioconférence.

1. Mot de bienvenue

Le président présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres et informe la commission de la démission de Michel Baussier. Il faudra le remplacer par une personnalité proposée par des organisations reconnues d'utilité publique de protection des animaux et de protection de la faune sauvage.

Il est demandé aux membres de mettre leurs caméras et de lever la main, avant de prendre la parole.

2. Validation du relevé de décisions de la séance du 7 décembre 2022

Un membre souhaite une modification mineure sur la mise en retrait avant la délibération. Celle-ci est effectuée immédiatement et le relevé de décisions est adopté.

3. Groupe de travail « Chirurgie » (item n°8)

La formulation du dernier item du tableau de synthèse proposé par le groupe de travail « formation à la chirurgie » reste à valider.

La question de la formation à la chirurgie sans animaux vivants est récurrente. Les apprenants doivent être en capacité de réaliser des chirurgies de qualité intégrant la notion du bien-être animal.

La notion de qualification au poste inclut un tutorat pour la réalisation des actes techniques. Il faut rester vigilant car actuellement la notion de tuteur et leurs qualifications ne sont pas définies. Ce manque de cadre invite à la prudence. L'accompagnement des apprenants à l'issue de la formation est partagé entre le tuteur et la personne responsable du suivi des compétences. La CNEA juge qu'il est nécessaire de préciser les modalités du tutorat et de l'évaluation des compétences.

Il est rappelé qu'il existe un guide des bonnes pratiques européen. A ce jour, nous avons peu de retour d'expérience sur les formations à la chirurgie sans animaux. Il est décidé de créer un groupe de travail sur les équivalences de formation.

Les items 3 et 4 sont modifiés et complétés en séance (voir document final).

Dans le cadre des discussions autour de l'Item 8, un vote est organisé en séance pour approuver la possibilité de formations à la chirurgie sans recours à des animaux. Le résultat du vote est :

CONTRE : 10 membres

POUR : 5 membres

ABSTENTION : 1 membre

Ce vote rejette cette possibilité.

Les représentants de la protection animale indiquent que ce vote ne tient pas compte des différents avis ministériels incitant à limiter les utilisations d'animaux lors des formations et permettant des formations sans recours à des animaux.

Le président indique que le document final sur « les formations à la chirurgie » sera rédigé en tenant compte des différentes sensibilités et du résultat de ce vote.

Une définition du tutorat sera proposée prochainement. Patrick HARDY participera au groupe de travail pour la définition du tutorat.

4. Groupe de travail « Médicaments » (présentation des cinq catégories de substances)

Le document de travail est partagé en séance avec pour objectif la validation des cinq catégories de substances suivantes :

1. Substances d'essai
2. Substances pour la création d'un modèle
3. Substances à visée préventive ou curative de déséquilibre de l'homéostasie
4. Substances de marquage ou de diagnostic
5. Substances adjuvantes ou excipients pour l'une ou l'autre des substances précitées

Ces cinq catégories, après modifications et compléments, sont validées.

Le groupe de travail va proposer des modalités de préparation et d'utilisation pour ces différentes catégories (cadre réglementaire et/ou règles de bonnes pratiques selon les cas).

Les volontaires pour participer à la suite des travaux de ce groupe sont invités à se signaler auprès de Valérie NIVET-ANTOINE.

5. Point d'actualité (Travaux pratiques sur animaux : enjeux, piste de réflexion, discussion...)

Aujourd'hui, quelques étudiants refusent d'effectuer des travaux pratiques sur animaux, dans le cadre de leur licence. Faut-il remplacer les animaux par des méthodes alternatives ?

Les animaux sont utilisés dans des établissements agréés, avec des autorisations de projet. Le personnel encadrant doit être formé, le recours à des approches sans animaux vivants doit être privilégiée et l'utilisation des animaux dans un cadre pédagogique doit être justifiée. On peut utiliser des textes pour répondre aux communautés (scientifique, étudiante...). Les formations réglementaires sont agréées et très encadrées.

Du débat en séance, il ressort différents éléments. On ne trouve pas le mot « étudiant » dans la réglementation. Ces travaux pratiques avec animaux vivants sont-ils utiles ? Est-il possible de proposer des alternatives ? Quelle quantité d'animaux cela représente-t-il ? Est-il possible via la plateforme APAFiS d'estimer le nombre d'animaux utilisés ? S'agit-il d'une acquisition de type « savoir » ou « savoir-faire » ? Quels sont les objectifs pédagogiques de telles séances ?

Le FC3R doit être informé que ce sujet est traité au sein de cette commission.

La CNEA demande au MESR de lui transmettre des informations concernant les animaux déclarés dans les statistiques annuelles dans le cadre des formations. Il est retenu de prioriser l'analyse sur les espèces non rongeurs.

6. Point d'actualité sur le glossaire

Ce groupe de travail a besoin de volontaires.

7. Groupe de travail sur le bilan annuel des CEEA

Ce point est reporté à la prochaine séance

8. Points divers :

- Nage forcée :

Les académies ont produit un avis sur les modèles de dépression et le recours à la nage forcée. Cette publication permettra de répondre de façon formelle sur le contenu et l'intérêt du test. Celui-ci est qualifié de rapide et robuste. Sa sensibilité permet de détecter des molécules pouvant avoir un intérêt thérapeutique. Ce test est sensible mais peu spécifique. Sa durée de mise en œuvre est courte (5 à 6 minutes). Il est à différencier des tests de nage forcée dont le point limite est l'épuisement, définis comme une procédure sévère par la réglementation. Ils doivent être complétés dans un second temps par des modèles induits de dépression qui sont plus contraignants pour les animaux.

Compte-tenu de ces éléments et de l'avis des académies, la CNEA considère qu'il n'est pas opportun de le supprimer car il relève d'une nécessité scientifique.

- Question de la participation au Groupe de travail « Formation » (demande de Pierre MORMEDE)

Le CNREEA a initié un groupe travail autour de la formation des CEEA. Quelle doit-être la formation de base de ces membres ?

Les membres de la CNEA sont invités à rejoindre ce groupe de travail. Brigitte RAULT, Catherine VOGT, et Valérie NIVET-ANTOINE se sont portées volontaires. Il sera également proposé à Christophe MARIE d'y participer.

- Rappel des bonnes pratiques sur les procédures « sans réveil »

Il faut réfléchir à une recommandation concernant les procédures sans réveil car actuellement, il demeure des imperfections en matière d'analgésie et d'anesthésie. Etablir des bonnes pratiques à respecter sur ces procédures est important. Le président et quelques volontaires (Catherine VOGT et Carine DIVER...) vont travailler à l'écriture de cette recommandation.

oooooooo

La séance est levée à 17h45